

déclaration

- Promouvoir la création de liberté

actualités

- Le Sénat adopte la loi NOTRe
- Le communiqué de la FNCC
- Des sénateurs dans les CTAP ?
- Les droits culturels dans la loi ?
- La loi NOTRe devant les députés
- Les conservatoires et la loi

échos des adhérents

- Dole : Culture pour tous, culture partout, par Jean-Philippe Lefèvre

déclaration cirque

Marseille, vendredi 6 février 2015

Promouvoir la création de liberté. La solidarité, l'esprit collectif, la tension vers l'harmonie de l'énergie singulière et de l'intérêt général – le spectacle d'une liberté d'invention en acte – sont autant de valeurs et de qualités portées par les arts du cirque. C'est là un univers de sens, de partage, d'autonomie et d'audace : un foyer d'énergie et d'enthousiasme, d'exigence et de fête, de concentration et d'ouverture. Des qualités et valeurs également au fondement de l'engagement politique et de l'action des élus.

Des qualités qui sont celles de notre République, mais dont il a été dramatiquement démontré, en cet inacceptable et meurtrier début de mois de janvier 2015, qu'elles n'étaient pas assez partagées, insuffisamment transmises et trop faiblement intériorisées.

C'est sous le signe de cette brutale prise de conscience que le Groupe de concertation d'élus et de professionnels sur les arts du cirque, initié à Auch en octobre dernier, a organisé, le 6 février à Marseille, une table-ronde sur le thème : "Quelle politique culturelle de territoire pour les arts du cirque ? Diagnostic et perspectives". Une initiative accueillie par le Musée des civilisations européennes et méditerranéennes (MuCEM) et déployée dans le cadre de la première Biennale internationale des arts du cirque de Marseille créée sous l'impulsion du Pôle cirque Méditerranée, dans le sillage de Marseille/Provence capitale européenne de la culture.

Ce moment a également permis de mesurer l'inquiétude des milieux professionnels du cirque : compagnies en difficulté, festivals suspendus ou annulés, lieux menacés, programmations réduites, multiplications des petites formes..., de jour en jour toujours plus dense. Il ne faut pas se résigner, mais s'enorgueillir du travail accompli et se mobiliser pour le continuer, pour l'amplifier.

La conjonction d'un désarroi de société et d'une fragilisation des métiers de la création artistique a déjà permis d'identifier une première voie de réponse : le groupe de concertation accueille la Fédération française des écoles de cirque (FFEC), représentant incontournable de l'importance de la transmission.

Avec une cinquantaine de participants au débat, la table-ronde du 6 février a marqué la volonté de continuité de l'engagement conjoint des élus et des artistes pour défendre les valeurs de la culture et les acquis de 50 ans de politiques culturelles sur les territoires. Avec, à l'horizon, une nouvelle rencontre publique fixée à l'automne 2016 à l'Agora Pôle national des arts du cirque de Boulazac (Dordogne), afin d'approfondir l'élaboration d'une parole de responsabilité commune entre les professionnels du cirque et les élus.

Le temps est certes à la difficulté, avec notamment une perspective redoutable, inacceptable – et qui doit être réinterrogée – de baisse des dotations de l'Etat aux collectivités alors même qu'une profonde mutation de l'organisation territoriale est en cours. Mais le temps est aussi au dialogue, donc à l'espoir et à la nécessité de l'enthousiasme. Il n'est pas question de renoncer mais bien de s'élever, de se projeter dans le mouvement, dans l'élan, le saut. L'un "assure", l'autre s'élance et la figure de l'avenir se construit. C'est l'essence même du cirque, de la magie du chapiteau : un esprit de soutien mutuel et d'invention partagée qui anime notre groupe de concertation.

actualités

Sénat, adoption de la loi NOTRe. Le 27 janvier, les sénateurs ont adopté une version considérablement enrichie la loi de NOTRe.

Communiqué de la FNCC

Des sénateurs dans les CTAP ? Un amendement du Sénat les ferait siéger dans les Conférences territoriales de l'action publique.

Les droits culturels dans la loi ? Une révolution qui ferait de la culture une responsabilité éthique et politique. Les députés suivront-ils ?

La loi NOTRe devant les députés. La commissions des lois a défilé la quasi intégralité des amendements du Sénat.

Les conservatoires et la loi. Deux parlementaires ont insisté sur la nécessité d'assurer les financements des conservatoires.

échos des adhérents



Culture par tous, culture partout : quand la FNCC influence une politique de ville, par Jean-Philippe Lefèvre, maire-adjoint de Dole chargé de l'action culturelle, de l'événementiel et de la coopération internationale et vice-président de la FNCC.

centre de formation

Parcours : Le projet culturel de territoire à l'heure de la décentralisation

Sessions en régions

Région Poitou-Charentes, La Rochelle

Judi 26 mars : **Le projet culturel** (journée 2)

Mercredi 8 avril : **Le budget culturel** (journée 3)

Bourgogne/Franche-Comté, Macon

Mercredi 1^{er} avril : **Rôle et mission de l'élu-e** (journée 1)

Sessions nationales

Loire, Saint-Etienne

Judi 9 avril : **Culture et Communication**

Cher, Bourges

Lundi 27 avril : **Musiques actuelles et politique de ville**

vie de la FNCC

Vendredi 10 avril, à Saint-Etienne (42) pendant la Biennale du Design : réunion du Conseil d'Administration de la FNCC et séminaire

Mercredi 15 et jeudi 16 juillet, les journées d'Avignon de la FNCC, Assemblée Générale ordinaire : jeudi 16 juillet au matin.

Le Groupe de concertation d'élus et de professionnels sur les Arts du Cirque

SYNDICAT DES CIRQUES ET COMPAGNIES DE CRÉATION
HORS LES MURS

TERRITOIRES DE CIRQUE
à 10 ans !
FFEC
Fédération Française des Ecoles de Cirque